

Durée 1 jour (7h)

Horaires 9h - 17h

Tarif 640 € HT Adhérent
800 € HT Non adhérent
* déjeuner inclus

Modalités d'évaluation des acquis Exercices pratiques

Public Exploitants d'installation soumises à l'EU-ETS 4, directeurs, responsables environnement, ingénieurs conseil, vérificateurs, inspecteurs des ICPE

Pré-requis Connaissance de base sur le système d'échange de quotas

Objectifs

- Appréhender les enjeux réglementaires de la phase 4 de l'EU-ETS
- Comprendre les exigences de la phase 4 en matière de surveillance et de déclaration des émissions de gaz à effet de serre
- Satisfaire aux exigences relatives à l'élaboration ou la modification du plan de surveillance des émissions

Moyens pédagogiques

- Commentaires et échanges avec les autres participants
- Visualisation du support de stage par vidéo projecteur
- Support de formation informatique

Intervenants

- Expert du CITEPA
- Giovannoni Claude *Conseiller sécurité transport*
- Patrick FERNANDEZ *Formateur auditeur QSHE*

Programme

Rappel du contexte réglementaire

- Contexte général, textes fondamentaux, état d'avancement réglementaire
- Démarche, rôles des acteurs, échéances, cycle de conformité

Règles de surveillance et d'estimation des émissions de gaz à effet de serre

- Présentation des règles de surveillance et de déclaration des missions
- Changement phase 3 / phase 4
- Contenu du plan de surveillance, critères de modification et documents connexes

Mise en oeuvre pratique : étude de cas

- Sur les sites de la région de Marseille, les exemples sont complétés par les exploitants participants sur des cas pratiques

Livrable

Support de formation imprimé + visionneuse en ligne de la formation pendant 1 an

Matériel nécessaire

Venir avec un ordinateur portable avec accès à Internet